

A la Une !

Mécénat Culturel



L'empreinte de l'artisanat d'art dès l'entrée de ville

Martres-Tolosane souhaite **marquer** la nouvelle entrée de ville du rond-point de la rue Saint-Roch par **une œuvre à la hauteur de ses savoir-faire et de son patrimoine.**

Cette sculpture en fer forgé et faïence est un hommage à Saint-Vidian et à la tradition faïencière.

Le financement de l'œuvre se fera par **mécénat culturel**. Un appel aux dons est donc lancé à l'attention des particuliers et des entreprises.

Chacun pourra décider s'il souhaite contribuer à la réalisation de ce projet.



Une oeuvre à 4 main

Emmanuel Kieffer et Stéphanie Joffre ont souhaité répondre à l'appel de la commune sur la valorisation du nouveau rond-point de la rue Saint-Roch.

Leur approche contemporaine, artistique et innovante a retenu l'attention de la commune. Leur projet est donc proposé aux donateurs.

Dimension réelle: 2.70 m de hauteur

Prix : 42 000 €

Une maquette a été spécialement forgée et modelée pour l'édition 2017 du Salon des Arts et du Feu.

Emmanuel KIEFFER,

Sculpteur métal

Le cheval, le fer, le feu, l'engagement et la passion.

Artiste local, Emmanuel Kieffer est installé à Figarol (31).

Amoureux des chevaux et maréchal ferrant pendant 25 ans, Emmanuel Kieffer a fait de son métier un art. La beauté et la finesse de ses sculptures parlent d'elles mêmes. Emmanuel Kieffer était l'invité d'honneur de l'édition 2017 du Salon des Arts et du Feu.

Stéphanie JOFFRE,

Maître artisan

La faïence, la terre, le feu, la magie et la passion.

Après un diplôme en histoire de l'art, Stéphanie Joffre découvre et apprend le métier auprès d'un maître artisan faïencier martrais. En 2002, elle ouvre son propre atelier. Elle associe tradition et modernité. Elle tente des mariages improbables avec différents artistes et différentes matières.

Un don donne droit à une réduction d'impôt

	Réduction d'impôt	Exemple d'économie d'impôt	Dans la limite de ...
Particuliers	66% sur le revenu	66 € pour un don de 100 €	20% sur le revenu imposable
Particuliers soumis à l'IFI (Ancien ISF)	75% sur la fortune immobilière	75 € pour un don de 100 €	50 000 €
Entreprises	60% sur les sociétés	300 € pour un don de 500 €	0.5 % du CA annuel HT